

AR PREFECTURE

017-200041523-20200810-DEC340_2020-AU
Reçu le 10/08/2020

H A U T E

Administration Service Antilles



SAINTONGE

Décision n° 340/2020
IB

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame ROUSSELOT Claire en tant qu'agent d'entretien du 10 au 31 août 2020,
- Madame COLLADO--TAVERNE Laia en tant qu'agent d'entretien du 17 au 25 août 2020,
- Madame DAGANAUD Emma en tant qu'agent d'entretien du 17 au 31 août 2020,

Fait à Jonzac,
Le 10 AOUT 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**